mandant copie de la correspondance relative à la nomination du major C. A. Low au commandement du 1er bataillon de milice de Prescott.

M. Notman—Bill pour donner à des syndics la régie des propriétés et des effets appartenant à des ivrognes.

M. Cartier—Bill pour mettre Louis Comte en état de recouvrer une certaine somme d'argent qui lui est due par la paroisse de Saint Edouard, dans le district de Montréal.

M. Cartier—Bill pour réparer certaines concessions du township de Ripton du district des Trois-Rivières, et les réunir pour les fins judiciaires au district de Montréal, et au circuit de St. Hyacinthe, et pour les fins municipales à la paroisse de St. Hugues, dans le district en premier lieu mentionné.

M. Hopkins—Bill pour amender l'acte de la dernière session accordant une indemnité aux membres de l'assemblée législative, afin d'en diminuer le montant.

ORDRES DU JOUR.

Prise en considération de la motion de M. Fergusson, pour une adresse à son excellence en réponse au discours prononcé à l'ouverture de la session,—et de la motion de l'hon. M. Boulton en amendement.

Prise en considération du rapport du comité, sur la nomination des comités permanents.—L'Hon. M. Baldwin.

Seconde lecture du bill (No.)—Pour amender l'acte relatif à l'amélioration de la rivière du Chêne.—M. Scott, (des Deux-Montagnes.)

VENDREDI, 24 *mai*. 1850.

Sur motion de Sir Allan N. McNab, il a été résolu que la considération ultérieure de la motion pour un adresse en réponse au discours de son excellence, soit remise à lundi, ce jour étant le jour anniversaire de la naissance de notre très gracieuse Souveraine, que les fidèles sujets de sa Majesté les communes du Canada désirent célébrer avec toutes les démonstrations convenables d'attachement à la personne et au gouvernement de sa majesté.

Les autres ordres du jour sont remis à lundi prochain.

La chambre s'est alors ajournée à lundi prochain à dix heures du matin.

M. L'Orateur soumet à la chambre un état des affaires de la manufacture de coton de Sherbrooke pour 1849; aussi:

Etat des affaires de la compagnie du chemin de fer du lac Champlain et du St. Laurent, pour 1849;

Etat des affaires de la banque d'épargnes de la cité de Montréal, pour 1849; aussi:

Rapport des sociétés d'agriculture pour 1849 aussi:

Rapport des corporations religieuses et d'éducation, et des institutions de charité.

M. l'Orateur informe la chambre qu'il a reçu une lettre du greffier de la couronne en chancellerie demandant un congé d'absence de trois semaines pour cause de maladie dans sa famille, et permission de nommer un député pour le remplacer durant son absence.

Sur motion de M. Ross, il est résolu, que Félix Fortier, écuyer, greffier de la couronne en chancellerie, ait un congé d'absence de trois semaines pour cause de maladie dans sa famille, et permission de nommer un député pour le remplacer durant son absence.

L'Orateur a alors informé la chambre que M. Fortier, avec sa permission, a nommé Peter L. McDonell, écr., pour agir comme son député, conformément à la permission de la chambre.

La chambre reprend en considération la motion de M. Fergusson, du 17 du courant, pour une adresse en réponse au discours d'ouverture de son excellence.

M. Prince propose en amendement au dit projet d'adresse, que tous les mots après "chambre" dans le 1Se paragraphe, jusqu'à la fin de la dite adresse, soient retranchés, et les mots "regrette que la politique de la Grande-"Bretagne envers cette colonie, et la conduite "du gouvernement provincial aient été de "nature à donner sujet à un nombre d'habi-"tants loyaux et honnêtes de ce pays de cher-"cher, dans un changement de nos institutions "le remède aux maux dont ils se plaignent; et "cette chambre ne peut reconnaître que l'ex-"pression de sentiments politiques, alors qu'elle "n'est accompagnée d'aucune intention hos-"tile contre la couronne et l'autorité suprê-"me de la Grande-Bretagne, soit suffisante "pour autoriser l'exécutif à destituer des per-"sonnes qui occupent des charges d'honneur; "et que cette chambre est d'opinion qu'une "telle conduite est propre à augmenter le mé-"contentement qui règne déjà," soient ajoutés.

Pour:—Messieurs Badgley, Boulton de Norfolk, Boulton de Toronto, Christie, DeWitt, Egan, Holmes, Sir Allan McNab, McConnell, McLean, Papineau, Prince, Robinson, et Sanborn.—14.

Contre:—Messieurs Armstrong, le procureur-général Baldwin, Boutillier, Cameron de Cornwall, Cameron de Kent, Cartier, Cayley, Chabot, Chauveau, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Fortier, Fournier, Gugy, Hincks, Jobin, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Lyon, Malloch, McFarland, Merritt, Méthot, Meyers, Mongenais, Morrisson, Nelson, Notman, Price, Richards, Ross, Sauvageau, Scott de Bytown, Scott des Deux Montagnes, Sherwood de Brockville, Sherwood de Toronto, Smith de Durham, Smith de Wentworth, Taché, et Viger.—46.

L'hon. M. Boulton propose en amendement au projet d'adresse, que les trois derniers paragraphes soient retranchés, et les suivants insérés:

"Qu'en même temps que cette chambre re-"grette profondément que le changement de "politique que la métropole a cru nécessaire "d'adopter pour son propre avantage et sans "aucun égard pour les intérêts coloniaux, a "engagé bien des hommes loyaux dans cette "province à examiner s'ils ne pourraient pas, "avec autant de droit, s'occuper de leur pro-"pre position comme Canadiens, position ain-"si changée matériellement à leur désavan-"tage; cependant cette chambre n'est pas "disposée à penser avec votre excellence que "des personnes, dont plusieurs ont précédem-"ment exposé leurs vies et leurs fortunes, et "sacrifié leurs biens pour la défense de l'uni-"té de l'empire, doivent, pendant qu'elles "souffrent des circonstances contraires qui "sont survenues depuis, et qu'elles croient "être le résultat de ce changement de politi-"que qu'elles n'ont pu ni empêcher ni contrô-"ler, et sans aucune inconduite de leur part "être maintenant traitées comme personnes "naturellement déloyales et presque comme "des traitres, et indignes d'être conservées "plus longtemps au service de sa majesté.

"Que cette chambre est fermement con-"vaincue que la grande masse du peuple de "cette province ne le cédera à aucune autre "partie des sujets de sa majesté en loyauté "envers sa majesté et en attachement pour "la métropole, mais elle manquerait à son de-"voir envers sa majesté si elle s'abstenait "d'exprimer fortement à votre excellence "l'opinion que ce n'est pas en retirant sa con-"fiance des uns et en punissant les autres, et "en supprimant la discussion par la crainte "de la disgrace officielle, que des idées erro-"nées soit de devoir ou d'intérêt peuvent être "déracinées, mais en faisant valoir et en "maintenant la plus puissante garantie de la "liberté nationale le droit de libre discus-"sion."

Pour:—Messieurs Boulton de Norfolk, Boulton de Toronto, Christie, DeWitt, Holmes, Sir Allan N. McNab, McConnell, McLean, Papineau, Price, Robinson, et Sanborn.—12.

Contre:—Messieurs Armstrong, le procureur-général Baldwin, Boutillier, Cameron de Cornwall, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Fortier, Fournier, Gugy, Hincks, Jobin, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Malloch, McFerland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrisson, Nelson, Notman, Price, Richards, Ross, Sauvageau, Scott de Bytown, Scott des Deux-Montagnes, Sherwood de Brockville, Sherwood de Toronto, Smith de Durham, Smith de Wentworth, Taché et Viger.—45.

L'hon. M. Cameron (de Kent) propose en amendement au projet d'adresse que les mots suivants soient ajoutés:

"Que cette chambre regrette vivement "qu'il n'ait pas été fait allusion, dans le dis-"cours prononcé du haut du trône, à la ques-"tion des réserves du clergé et des rectore-"ries, qui occupe tant les esprits; et que les "conseillers de Son Excellence n'aient pas "regardé le réglement de cette question "comme d'une importance suffisante pour in-"troduire une mesure à ce sujet, cette cham-"bre croyant fermement que la partie supé-"rieure de cette province ne jouira jamais du "contentement politique tant que les arran-"gements actuels qui concernent les réser-"ves des rectoreries subsisteront."

M. Sherwood (de Brockville) propose que les débats sur l'amendement proposé soient ajournés à demain;—rejeté sur division.

La chambre s'est alors divisée sur l'amendement.

Pour:—Messieurs Burritt, Cameron de Kent, DeWitt, Egan, Holmes, Lyon, McConnell, et Papineau.—8.

Contre:—Messieurs Armstrong, Badgley, le procureur-général Baldwin, Boulton de Toronto, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Guillet, Hall, Hincks, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, Laurin, Lemieux, sir Allan N. McNab, Malloch, McLean, Methot, Meyers, Mongenais, Morrisson, Nelson, Notman, Price, Richards, Robinson, Ross, Sauvageau, Scott des Deux-Montagnes, Seymour, Sherwood de Brockville, Smith de Durham, Smith de Wentworth, Stevenson, Taché et Viger.—50

Et la chambre ayant continué à siéger après minuit.

Mardi, 28 mai 1850.

Il est une heure et quatre minutes du matin; M. Lyon propose que cette chambre qui a siégé depuis dix heures de la veille, ajourne à l'après-midi les débats sur les résolutions de M. Fergusson, en réponse au discours du trône.

Pour:—MM. Badgley, Boulton de Toronto, Christie, Egan, Johnson, Lyon, Malloch, McLean, Meyers, et Sherwood de Brockville.—10.

Contre:—MM. Armstrong, le procureur-général Baldwin, Boutillier, Burritt, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, Laurin, Lemieux, sir Allan N. McNab, McConnell, Méthot, Mongenais, Morrisson, Nelson, Notman, Papineau, Price, Richards, Ross, Sauvageau, Scott des Deux-Montagnes, Smith de Durham, Smith de Wentworth, Stevenson, Taché et Viger.—44.

Sir Allan N. McNab propose que la chambre s'ajourne maintenant.

Pour:—MM. Badgley, Christie, Lyon, sir Allan N. McNab, Malloch, et Papineau.—6.

Contre: MM. Armstrong, le procureur-général Baldwin, Boutillier, Burritt, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur-général Lafontaine, Laurin, Lemieux, McConnell, Méthot, Meyers, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Price, Richards, Robinson, Ross, Sauvageau, Scott des Deux-Montagnes, Seymour, Smith le Durham, Smith de Wentworth, Stevenson, Taché et Viger.—48.

La chambre s'est alors divisée, sur la motion principale.

Pour:—Messieurs Armstrong, le procureur-général Baldwin, Boutillier, Burritt, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Chauveau, Davignon, DeWitt, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, Laurin, Lemieux, Lyon, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Price, Richards, Ross, Sauvageau, Scott des Deux-Montagnes, Smith de Durham, Smith de Wentworth, Taché et Viger.—44.

Contre:—Messieurs Badgley, Boulton de Toronto, Cayley, Christie, Sir Allan N. McNab, Malloch, McConnell, McLean, Meyers, Papineau, Robinson, Seymour, Sherwood, de Brockville, et Stevenson.—14.

Sur motion de M. Baldwin, les résolutions sont alors renvoyées, à un comité spécial composé de MM. Baldwin, Fergusson, Armstrong, Richards et Ross, pour préparer et rapporter le projet d'une adresse en réponse au discours de son excellence aux deux chambres du parlement, conformément aux dites résolutions.

M. Baldwin, propose que la dite adresse soit maintenant lue une seconde fois; ce qui est adopté sur division.

L'adresse est alors grossoyée, et ordre est donné qu'elle soit présentée à Son Excellence par toute la chambre.

Ordonné que les membres de cette chambre qui forment l'honorable conseil exécutif de cette province se rendent auprès de Son Excellence pour savoir en quel temps elle voudra bien recevoir la chambre et son Adresse.

L'hon. M. Baldwin, l'un des membres du conseil Exécutif de sa majesté, intime à la Chambre que l'intention de Son Excellence est de la recevoir avec son adresse ce jour même à trois heures P. M., à la maison du gouvernement.

Les ordres du jour restant sont remis à un moment ultérieur.

La chambre s'ajourne à deux heures et demie, P. M. de ce jour.

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 11 JUIN 1850.

BULLETIN.

Les pétitions à la Chambre.— La Tempérance.— Une importante mesure législative.— Contestation électorale.—Nouvelles.

Il devient de plus en plus évident que le peuple de la province, laissant aux folliculaires le soin de déplorer avec emphase le *manque de réformes*, et de l'autre, à ses législateurs la tâche plus noble de les accomplir, préfère à toute agitation l'exercice du droit de pétition pour l'octroi d'une foule de mesures d'un intérêt local ou public, ou réunissant à la fois ces deux caractères. L'une des nombreuses requêtes qui ont été mises devant la législature à cette session, a pour objet la construction d'un chemin de fer à partir de la Pointe Lévi, vis-à-vis Québec, et devant se terminer à la ligne-frontière entre le Bas-Canada et la province du New-Brunswick; une autre, la jonction, de Québec à Melbourne, du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, dont les travaux d'achevement se poursuivent au-delà de St. Hyacinthe. Ces deux voies, ouvrirent pour la Province deux voies directes de communication: l'une avec Portland et l'Europe, et l'autre avec la Province inférieure du New-Brunswick, en nous rapprochant de celles qui l'avoisinent, et avec lesquelles nous avons le libre échange des produits commerciaux. Les citoyens de cette section de la province qui se sont occupés de ces choses, n'ont pas en besoin, apparemment, pour les concevoir, d'aucun *contact* avec le peuple de la république limitrophe. La législature fera *bien aussi* de même.

La tempérance, dont le peuple canadien a décidément épousé la cause, lui assure pour l'avenir des avantages bien autrement importants que ceux des chemins de fer. Un peuple sobre est capable de tout entreprendre sur les voies de la civilisation et de l'industrie. Ceux qui nous prêchent le républicanisme ont trop oublié de dire au peuple que le meilleur emprunt qu'il dût faire aux républiques de l'antiquité, et même le seul possible, est cette vertu de tempérance qui fut réellement la bâse de leur stabilité, comme le vice contraire fut une des causes principales de leur décadence. La religion fera du moins pour nous ce que fit pour eux un ferme patriotisme qui n'eut jamais à s'étayer sur un aussi puissant motif. La présence à Toronto de M. Chiniquy hâtera le triomphe définitif de cette belle cause de la tempérance par l'adoption d'une loi qui, en réglémentant le débit des liqueurs spiritueuse, mettra fin aux abus qui se commettent dans les auberges.

Les amis de l'éducation ne sont pas moins actifs en ce moment que ceux du progrès matériel, et de nombreuses demandes sont faites en leur nom à la Législature, en faveur de plusieur institutions enseignantes du Bas-Canada.

Parmi les projets de loi les plus importants des derniers jours, est celui de la taxation des proprités mobilières et immobilières pour les fins municipales dans le Haut-Canada. Cette mesure, dont nous publierons un sommaire, parait être calculée à calmer le mécontentement qu'à excité dans le Haut-Canada le mode actuel d'imposition des taxes municipales. M. Hincks est l'auteur de ce projet, et le *Globe* de Toronto en augure favorablement. Si les prévisions du *Globe* se réalisent, le Bas-Canada aura probablement à profiter à son tour de l'adoption d'une mesure analogue.

Une autre loi, se rattachant à la réforme financière, est aussi proposée par M. LaFontaine. Elle a pour objet de fixer les appointements des officiers de Justice à des montants spécifiques, et de prélever sur eux ainsi que sur les membres du barreau, des taxes dont il sera formé un fonds à même lequel seront payés les Rapporteurs des décisions juridiques. On assure que ce système n'est pas approuvé, en quelques points, d'une portion des membres du barreau, surtout en ce qui touche au mode assigné pour le recouvrement des taxes. Cependant, nous sommes informés que les sections de Québec, des Trois-Rivières et de Montréal du barreau du Bas-Canada, se sont délibérément abstenues de toute intervention à cet égard, considérant, à ce qu'il parait, la mesure exactement combinée pour l'objet à atteindre.

Un bill soumis à la chambre par sir Allan McNab en amendement de la loi d'Indemnité (*rebellion losses*) de l'an dernier, vient d'être rejeté par elle à une division de 40 voix contre 19. Le sort de cette mesure est de tout point digne d'elle. Ce qui doit attrister le représentant qui en est l'auteur, est le silence significatif qui a accompagné le vote de l'Assemblée en cette occasion, ce silence étant interprété comme l'expression du mépris qu'inspirait la proposition d'amendement de sir McNab aux membres du corps représentatif.

L'élection de M. Sanborn, récemment proclamé réprésentant du comté de Sherbrooke, et qui n'a pas débuté sans talent dans la carrière politique, est dénoncée à la Chambre comme illégale et nulle; si l'on en croit les rapports qui circulent à ce sujet, cette élection sera effectivement annulée. On allègue contre ce député: 1° et 2° sa qualité d'étranger non naturalisé; 3° le défaut de sa part d'avoir prêté le serment d'allégeance et de s'être fait conférer les droits et privilèges de sujet britannique; 4° Que le serment qu'il a prêté pour obtenir sa commission d'avocat, n'ayant pas été précédée d'une résidence de sept années dans la province, ne peut-être considéré comme un accomplissement des formalités qu'exige la loi de naturalisation en ce pays; 5° Que le 26 février 1850, (date de la nomination des candidats au comté de Sherbrooke) il ne jouissait pas des droits et privilèges de sujet britannique, et qu'aucun procédé subséquent de sa part n'a pu lui en tenir lieu, ni valider sa nomination comme candidat d'abord, et son élection ensuite comme représentant du comté de Sherbrooke; 6° Que M. Sanborn, ne pouvant obtenir légalement son élection ni s'en prévaloir, c'était à M. C. Bissel Cleveland d'être proclamé représentant du dit comté en sa place; 7° Que le poll d'élection pour les townships réunis de Hereford, Auckland et Clifton, n'a pas été tenu dans l'endroit fixé, qui était la *maison d'école de Morston* à Hereford, mais, au contraire, à trois milles de là, sans le consentement et à l'insçu de M. Cleveland, le candidat opposé; ce qui a empêché des votes en faveur de M. Cleveland, et a procuré à M. Sanborn des voix de personnes incompétentes à donner leur suffrage, attendu que M. Cleveland n'était pas représenté à l'endroit où le poll en question à été tenu; 8° Que le député-officier-rapporteur pour le township de Compton a tenu le poll dans l'arrière du second étage d'une maison située dans le dit township; que les électeurs n'y avaient pas libre accès; qu'il y avait à l'entrée, pour gardiens, des partisans outres de M. Sanborn, auxquels les voteurs étaient tenus de rendre compte de leurs qualifications comme tels, et qui interdisaient tout accès au poll aux amis de M. Cleveland.

La décision de la chambre sur cette contestation électorale instruira mieux sur le compte de certains meneurs politiques, que n'ont pu le faire jusqu'ici les journaux qui avocassent par métier les succès des hommes qu'ils favorisent par système.

Les dernières nouvelles d'Europe trouveront place dans notre prochain bulletin, sous la forme d'un précis que le manque d'espace ne nous permet pas d'insérer aujourd'hui.

Des communications venant en ligne directe de Cuba et parvenues le 3 juin à Washington, ont déjà appris aux citoyens des Etats-Unis les conséquences funestes de la coupable tentative du général Lopez. Quatre américains ont été pendus dans cette isle, et plus de 100 prisonniers y sont retenus. Les autorités espagnoles ont refusé au commandant de l'escade américaine la permission de les visiter, ainsi que de les transférer aux Etats-Unis pour qu'ils eussent à y subir leur procès. La frégate "Congress" a fait voile de Cuba pour capturer un bâtiment espagnol ayant à son bord un certain nombre d'américains qu'il a faits prisonniers sur une île auprès de l'Yucatan. Le gouvernement américain a intimé aux autorités de Cuba qu'il n'approuverait ni ne voudrait permettre l'arrestation de sujets américains sur aucune autre isle.

M. Clayton a écrit au consul américain à la Havane, M. Campbell, pour qu'il s'interpose en faveur de ceux des prisonniers qui n'ont pas été pris les armes à la main, mais que l'on a arrêtés sur le soupçon qu'ils étaient disposés à le faire. La dépêche énonce qu'à l'égard des prisonniers faits en dehors de Cuba, ils ne sont pas assujettis au gouvernement de cette isle, et qu'ils doivent être relaxés.

ACCIDENTS.—Dimanche dernier, dans l'après-midi, le corps d'une jeune fille fut trouvé flottant sur la rivière de Yamaska, à environ un mille au dessus du Village de St. Hyacinthe. Parmi les personnes qui accoururent au bruit de l'accident, se trouva un parent qui reconnut que ce corps était celui d'une de ses nièces, fille de Jacques Gagnon, cultivateur de la paroisse de St. Dominique.—La jeune fille était âgée d'environ 24 ans.—Le corps de jurés n'avait pas encore prononcé, au moment où l'information nous a été transmise, sur les causes d'un évènement si déplorable. On présume que ce malheur est arrivé d'une manière purement accidentelle.

—Samedi, le premier juin, le nommé Michel Demers, cultivateur de la paroisse de St. Hyacinthe, a été tué par la chûte d'un arbre, dans le township de Milton. L'infortuné était

---

ou de descendre, chargé de deux cents livres, les huit côtes escarpées, qui se succèdent sans interruption, en cet endroit. A deux ou trois de ces côtes un faux pas suffit, pour entraîner dans l'un ou l'autre des précipices qui, de chaque côté, bordent les crêtes sur lesquelles il faut marcher. Aussi, bien des jeunes gens ont ici versé des larmes amères, sur l'inconséquence d'une démarche, qui leur a fait quitter leur patrie, pour venir, dans ces contrées inhospitalières, chercher la misère du corps et bien souvent, malheureusement, la perte irréparable du plus précieux de tous les trésors. La force et l'habitude du collier peuvent seules rendre tolérable la fatigue, qu'occasionne le transport des bagages, en cet endroit.

Après avoir quitté le portage de la Loche on s'embarque sur la petite rivière dont j'ai parlé plus haut. Cette rivière est appelée par les uns rivière du Cygne, par d'autres rivière Claire ou du Pélican, mais elle est plus généralement connue sous le nom de petite rivière d'Athabaska. Elle est précisément une des sources du fleuve-géant du Nord-Ouest et son onde doit grossir la rivière McKenzie, pour ensuite aller se perdre dans la mer glaciale. C'est ce même cours d'eau qu'a descendu, l'année dernière, Sir John Richardson, à la recherche qu'il était du Cpt. Franklin. Cette expédition fut sans résultat, comme on devait naturellement s'y attendre. Une autre qui pouvait avoir plus de succès, vient de faire connaître le résultat de ses efforts, ils n'ont pas été aussi heureux qu'on pouvait l'espérer et dans ce coin-ci on n'a encore aucune nouvelle de l'intrépide, mais peut-être infortuné navigateur.

Un brick, le Plover, sous les ordres du commandeur Moore, parti d'Angleterre au printemps de 1848; fit le tour par le Cap Horn et passa l'hiver dans une baie des côtes de l'Asie. Ces côtes sont habitées par une tribu de Sauvages que l'on dit être de la famille des Esquimaux, mais que je serais beaucoup plus porté à prendre pour des Lapons, leur genre de vie étant conforme à celui de ces derniers. Leur langage donnerait la solution de cette difficulté, mais je n'ai pu obtenir aucun renseignement à cet égard. Ces sauvages firent le plus gracieux accueil à l'équipage du Plover, et à celui d'une frégate qui l'accompagnait. Ils leur fournirent d'abondantes provisions en viande fraiche, viande de Rennes ou Cariboux apprivoisés, qu'ils élèvent en grand nombre. La reconnaissance fit donner à cette baie le nom de baie de la Providence. Au printemps dernier, ces vaisseaux firent voile vers notre continent. Ils se rendirent jusqu'à environ deux cents milles de la pointe Barrow. Quatre berges furent envoyées jusqu'à cette pointe, explorée en 1837 par le trop malheureux T. Simpson. De ce point deux berges retournèrent vers leurs bords; les deux autres, montées par douze hommes, sous les ordres du Lieut: Pullen, se dirigèrent vers l'embouchure du fleuve McKenzie. Elles furent attaquées par les Esquimaux, mais comme ceux-ci n'avaient point d'armes à feu, cette attaque fut sans resultat funeste. Seulement dans la frayeur, où les jeta ce manque de courtoisie, nos preux investigateurs laissèrent une de leurs ancres sur le rivage. Les berges remontèrent ensuite heureusement le fleuve, et les hommes sont actuellement dispersés dans différents forts de la compagnie. Quelques uns se sont rendus jusqu'au grand lac des Esclaves, c'est-a-dire, à la porte de l'endroit où je vous conduis.

Un courrier extraordinaire, qui porte en Angleterre les dépêches du Lieut. Pullen, m'a permis de recueillir ces détails, que je m'empresse de vous communiquer, malgré le peu d'à propos qui les fait naître. Ceci n'est pourtant pas tout-à-fait hors de mon sujet, car le même lieutenant ayant dit qu'il se fesait fort de partir d'Angleterre avec un bâtiment, et de le conduire, avec sa cargaison, jusque bien avant dans le fleuve, les résultats de cette expédition pourraient occasionner un changement considérable dans le pays que je vous décris. Ce serait aussi la solution d'une partie du problême, qui a été la cause de la formation de l'Honorable Compagnie de la baie d'Hudson; de ce problême, qui après avoir couté des sommes immenses, a exposé à des dangers sans nombre bien des hardis navigateurs. Je veux parler de l'existence encore douteuse d'un passage praticable, par la mer glaciale, entre l'Atlantic et l'Océan Pacifique.—Après cette longue digression, reprenons notre route.—*A continuer.*

La haine, quand ce n'est pas une connaissance approfondie de ses intérêts qui la guide, devient une arme plus nuisible à ceux qui l'emploient qu'à son objet. [Deferrières.]